

2024-010  
Pôle foncier forestier

Affaire suivie par : Stéphanie CASTEL  
Tél : 05 58 51 30 63  
Mél : [ddtm-snf-pff@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-snf-pff@landes.gouv.fr)

Mont-de-Marsan, le 10 JAN. 2024

Dossier C2012-160  
Lettre AR n°

Monsieur,

Suite à votre courrier reçu le 13 novembre 2023 nous signalant qu'un défrichement avait commencé pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la commune de CAMPET-LAMOLERE, je vous prie de trouver ci-dessous les éléments en réponse.

Concernant la durée de l'autorisation de défrichement délivrée pour ce projet de centrale photovoltaïque sur la commune de CAMPET-LAMOLERE, l'autorisation délivrée par arrêté préfectoral 2013-9743 du 3 juin 2013 n'avait pas de durée.

Par effet de la loi d'avenir pour l'agriculture l'alimentation et la forêt cette autorisation devait expirer au plus tard le 15 octobre 2019.

Suite à un recours contentieux contre le permis de construire introduit le 10 avril 2018 et jugé en appel le 28 septembre 2021, en application de l'article R341-7-1 du code forestier le délai est prorogé « a) En cas de recours devant la juridiction administrative contre l'autorisation de défrichement ou contre une autorisation nécessaire à la réalisation des travaux en vue desquels le défrichement est envisagé, d'une durée égale à celle écoulée entre la saisine de la juridiction et le prononcé d'une décision juridictionnelle définitive au fond ou la date à laquelle aurait expiré l'autorisation de défrichement».

Cette autorisation de défricher restait donc valide 1 an 6 mois et 5 jours à compter du 28 septembre 2021 soit jusqu'au 2 avril 2023.

**SEPANSO**  
Monsieur Georges CINGAL  
1581 Route de Cazordite  
40300 CAGNOTTE

[georges.cingal@orange.fr](mailto:georges.cingal@orange.fr)

Le porteur de projet nous a transmis un constat de réalisation des travaux de défrichage réalisé par huissier en date du 17 janvier 2022.

En conséquence, je vous informe que les travaux de défrichage sont considérés par nos services comme réalisés dans les délais impartis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Chevassus', written in a cursive style.

Nadine CHEVASSUS